Ouvriers du batiment amende ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 7 janvier 2008

Ouvriers du batiment amende ?

Réponse :

Les sanctions aux infractions à la loi Évin dans l'entreprise sont essentiellement de nature disciplinaire.

Il est possible de faire appel à l'inspecteur du travail, mais son rôle sera alors plutôt de veiller à ce que l'employeur assure la protection de ses salariés conformément à la loi

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac